MONTBLANC

Commune de Montblanc

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du conseil municipal sont priés d'assister à la séance du conseil qui aura lieu en MAIRIE le

MARDI 02 MARS 2021 A 17H00

ORDRE DU JOUR :

- **01. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION & COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**
- **02. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS-MEDITERRANEE (CABM) :** CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (RENOUVELLEMENT)
- **03. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS-MEDITERRANEE (CABM) :** – APPROBATION DU RAPPORT (09/02/2021) DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Fait en mairie, le 23 février 2021

Le Maire,

MAIRIE DE MONTBLANC (Hérault)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-1379 du 14 novembre 2020, adaptant les règles de fonctionnement des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire :

- *Les mesures barrières seront appliquées : port du masque et mise à disposition de gel hydro-alcoolique ;* ***Vous remerciant de vous munir d'un stylo ;***
- *Le quorum est fixé au tiers de l'effectif du conseil municipal ;*
- *Chaque conseiller municipal pourra être porteur de deux procurations ;*
- *La séance se tiendra en présence de public mais en nombre limité au regard des mesures sanitaires et de la capacité d'accueil de la salle. Il est par ailleurs rappelé que le conseil municipal peut décider, sur la demande de trois membres ou du maire, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos (article L.2121-18 du CGCT).*